



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

L'an deux mille vingt deux

Le : 4 Juillet

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN – ANNIE THEPAUT –
MICHEL BAUVY – CHARLENE CAZAU – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE
ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – ~~GILLES BALDAN~~ –
JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE~~
~~DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ~~ORLANE LIRIA~~ – MARINE MAZZACATO –
MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET –
~~JEAN-MARIE VANZEMBERG~~ – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : MME DELBOS-GREGOIRE - M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

M. BALDAN AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

M. VANZEMBERG AYANT DONNE POUVOIR A M. DE SERMET

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
Tableau des
emplois
communaux :
Avancement de
grades

Monsieur le Maire informé le Conseil Municipal des propositions
d'avancement de grade pour l'année 2022.

Filière technique :

- Avancement au grade d'Agent de maîtrise principal : 1 temps complet
- Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe : 1 temps complet
- Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe : 1 temps complet

Filière animation :

- Avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe : 1 temps complet
- Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe : 1 temps complet

Filière médico-social

- Avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles : 1 temps complet

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- la création des emplois communaux tels que présentés. Après nomination des agents dans leur nouveau grade, les anciens seront supprimés après avis du comité technique compétent.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 5 juillet 2022

Le Maire

Pascal de SERMET

